

Procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal AISGE

Mercredi 10 juin 2020
À la salle du Gossan à Genolier
De 19h30 à 22h45

1. TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----|
| 1. Assermentation | 1 |
| 2. Appel..... | 1 |
| 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 26.09.2019 | 1 |
| 4. Communications du bureau | 1 |
| 5. Communications du CODIR..... | 2 |
| 6. Préavis n°1/2020 – Comptes AISGE 2019 et son rapport de gestion 2019..... | 2 |
| 7. Préavis n°2/2020 – Rapport de gestion de l’Accueil de jour 2019..... | 3 |
| 8. Préavis n°3/2020 – relatif à une demande de crédit de CHF 125’000.00 TTC pour l’équipement en mobilier scolaire et d’enseignement pour 5 nouvelles classes primaires.. | 3 |
| 9. Préavis n°4/2020 – relatif à une demande de crédit de CHF 274’235.30 TTC destiné au rachat du mobilier scolaire de l’école du Vallon de la commune de Saint-Cergue..... | 4 |
| 10. Préavis n°5/2020 – relatif à une demande de crédit de CHF 99’000.00 TTC destiné à l’équipement de 11 classes avec des systèmes interactifs, à la formation des utilisateurs/trices sur l’utilisation des systèmes interactifs et à la mise en place d’un contrat d’entretien et maintenance des systèmes interactifs. | 4 |
| 11. Préavis n°6/2020– relatif à une demande de crédit de CHF 42’000.00 TTC pour la mise à jour du câblage et de la fibre optique ainsi que le remplacement de 5 switches et réorganisation du rack informatique. | 7 |
| 12. Préavis n°7/2020 – relatif à une demande de crédit de construction de CHF 743’000.00 TTC pour la transformation, l’agrandissement et l’équipement de la zone administrative de l’EPSGE dans le Collège L’Oujon – sis à Genolier. | 8 |
| 13. Election des membres du bureau et d’un membre de la commission gestion/finances. | 10 |
| 14. Propositions individuelles et divers | 11 |
| 15. Annexes..... | 11 |

Procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal AISGE

Mercredi 10 juin 2020
À la salle du Gossan à Genolier
De 19h30 à 22h45

M. **François VAUTIER** souhaite la bienvenue à tous les membres présents à ce Conseil Intercommunal AISGE et remercie la commune de Genolier pour son accueil, il indique les restrictions apportées par la Préfecture, soit les masques et gel à disposition et demandent aux membres de bien vouloir les respecter. Il remercie la commune pour avoir mis à disposition et la préparation de cette salle en tenant compte de ces restrictions. Il demande au moment de prendre la parole de se lever, de s'annoncer en donnant son nom et de parler fort.

1. ASSERMENTATION

Assermentation de M. **Pierre HOFMANN**, nouveau membre du CODIR (en remplacement de M. Yves RAVENEL) et Municipal de Trélex et de M^{me} **Noémie DUNAND** (en remplacement de M. Luc BADAN), déléguée du conseil communal de Genolier.

2. APPEL

La **secrétaire** procède à l'appel nominal :

| |
|---|
| 9 membres du CODIR sont présents, 1 excusé. |
|---|

| |
|--|
| 18 membres du CI sont présents, sur 20 convoqués, 2 excusés. |
|--|

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26.09.2019

M. **François VAUTIER** demande s'il y a des commentaires ou des remarques sur ce procès-verbal.

| | | | |
|-------------------|--|--------------|----------------------|
| VOTATION : | 15 OUI | 0 NON | 2 Abstentions |
| Décision : | Le procès-verbal est adopté à une large majorité. | | |

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. le **Président** remercie l'ensemble du CODIR, le directeur des écoles, le corps enseignant et le secrétariat général AISGE, car avec ce confinement le travail a été accompli de manière exemplaire dans un environnement particulièrement difficile.



5. COMMUNICATIONS DU CODIR.

Le **Président** passe la parole à M^{me} **Florence SAGE**. Elle indique que nous sommes à court de locaux pour les écoles en attendant la construction de l'école du « Bix ». A Arzier, à la rentrée prochaine une classe montera à St-Cergue. A Genolier également il manquera de la place, des classes dans l'ancien bâtiment seront réhabilitées. Une grande première, annoncée dans les journaux, la réhabilitation de l'école J-J Rousseau à St-Cergue qui a été votée en urgence par correspondance. Par chance cette votation a été acceptée et elle a été bien défendue par la commune. La COVID-19 actuelle, a obligé les communes à prendre des mesures sanitaires pour les écoles et l' AISGE remercie tous les acteurs d'avoir pu mettre ces restrictions en place et faire face à cette situation exceptionnelle. Ces mesures ont générés des dépenses extrabudgétaires, au niveau d'achat de matériel de protections, de désinfectants, des frais pour des entreprises en charge de la désinfection.

Pour le bâtiment du Cordex une analyse thermique est en cours, car il y a surchauffe du bâtiment, des mesures pour l'ouverture automatique des coupoles sur le toit ont déjà été mise en place, les stores sont quasi tous hors service, le CODIR est à la recherche de solution, car l'entreprise de service après-vente ne s'occupe plus de ceci.

Pour la rentrée prochaine, le CODIR recherche activement des accompagnants pour les Pédi-train, pour les trajets de la Chèverrie, d'Arzier-Le Muids et de St-Cergue, merci aux membres de l'assemblée d'en parler autour d'eux.

6. PRÉAVIS N°1/2020 – COMPTES AISGE 2019 ET SON RAPPORT DE GESTION 2019.

M. le **Président** donne la parole à M. **Paul MENARD** qui précise que les comptes sont sous contrôle. En cinq ans l' AISGE a assainit ses comptes de presque cinq millions. Le taux d'intérêt moyen diminue d'année en année.

Lecture du rapport de la commission gestion et finances, par M. **Laurent MATHEY**, la commission recommande d'approuver les comptes ainsi que le rapport de gestion 2019 préavis n°1/2020 et d'en donner décharge au CODIR.

Le **Président**, M. **André DARMON** et M. **Stève BREITENMOSER** remarquent des erreurs dans le préavis et/ou les rapports :

- il manquait dans les conclusions du rapport CoGeFin l'approbation du rapport de gestion 2019 et d'en donner décharge au CODIR.

- sur le rapport de gestion il faut changer la date sur le tableau.

- sur le préavis en p.20 la date de clôture est fausse ainsi que le montant.

Les corrections seront faites.

Nous passons au vote.

| | | | |
|-------------------|---|--------------|---------------------|
| VOTATION : | 17 OUI | 0 NON | 0 Abstention |
| Décision : | Le préavis 01/2020 est accepté à l'unanimité. | | |



7. PRÉAVIS N°2/2020 – RAPPORT DE GESTION DE L'ACCUEIL DE JOUR 2019.

Lecture du rapport de la commission gestion et finances, par M. **Cédric MARZER**, la commission recommande d'approuver ce préavis n°2/2020.

Le **Président** ouvre la discussion.

M^{me} **Patricia AUDETAT** demande comment comparer le tableau des coûts AISGE car il n'y a rien en regard pour comprendre la répartition des coûts par rapport au budget 2019. M. **Nicolas RAY** explique que le système comptable venant de changer ceci n'est pour l'instant pas récupérable, l'an prochain le tableau sera proposé à l'assemblée.

Nous passons au vote.

| | | | |
|-------------------|---|--------------|---------------------|
| VOTATION : | 17 OUI | 0 NON | 0 Abstention |
| Décision : | Le préavis 02/2020 est accepté à l'unanimité. | | |

8. PRÉAVIS N°3/2020 – RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 125'000.00 TTC POUR L'ÉQUIPEMENT EN MOBILIER SCOLAIRE ET D'ENSEIGNEMENT POUR 5 NOUVELLES CLASSES PRIMAIRES.

M^{me} **Florence SAGE** explique qu'au vu du manque de place, les nouvelles classes seront à équiper rapidement, d'où cette demande avec ce préavis.

Lecture du rapport de la commission des bâtiments, par M^{me} **Céline HELLER-BERGER**, la commission recommande d'accepter ce préavis n°3/2020.

Lecture du rapport de la commission gestion et finances, par M. **Thomas KRIHA**, la commission recommande d'approuver le préavis n°3/2020.

Le **Président** ouvre la discussion :

M^{me} **Patricia AUDETAT** pose une question à la CoGeFin. Au vue de la pandémie il n'y avait pas eu de devis au moment de la rédaction du préavis, est-ce que par la suite ils ont pu avoir les devis ? M. **Laurent MATHEY** explique que pour l'achat du mobilier de l'école J-J Rousseau il y avait eu un devis et ils se sont basés sur ces chiffres édités il y a une année pour cette analyse.

Nous passons au vote.

| | | | |
|-------------------|---|--------------|---------------------|
| VOTATION : | 17 OUI | 0 NON | 0 Abstention |
| Décision : | Le préavis 03/2020 est accepté à l'unanimité. | | |



9. PRÉAVIS N°4/2020 – RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 274'235.30 TTC DESTINÉ AU RACHAT DU MOBILIER SCOLAIRE DE L'ÉCOLE DU VALLON DE LA COMMUNE DE SAINT-CERGUE.

M. **Paul MENARD** indique que la commune de St-Cergue reste propriétaire de ce bâtiment, mais l' AISGE reste propriétaire du mobilier.

Lecture du rapport de la commission des bâtiments, par M. **Stève BREITENMOSER**, la commission recommande d'accepter ce préavis n°4/2020.

Lecture du rapport de la commission gestion et finances, par M. **Thomas KRIHA**, la commission recommande d'accepter ce préavis n°4/2020.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucune question. Nous passons au vote.

| | | | |
|-------------------|--|--------------|---------------------|
| VOTATION : | 17 OUI | 0 NON | 0 Abstention |
| Décision : | Le préavis 04/2020 est accepté à l'unanimité. | | |

10. PRÉAVIS N°5/2020 – RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 99'000.00 TTC DESTINÉ À L'ÉQUIPEMENT DE 11 CLASSES AVEC DES SYSTÈMES INTERACTIFS, À LA FORMATION DES UTILISATEURS/TRICES SUR L'UTILISATION DES SYSTÈMES INTERACTIFS ET À LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES SYSTÈMES INTERACTIFS.

M. **Scott ADAMS** félicite les approbations des préavis précédents pour la commune de St-Cergue et précise que pour l'instant l'école du Vallon n'a aucun écran et ne peut pas fonctionner comme le bâtiment voisin ! Le préavis avec les montants fournis reste quasi inchangé par rapport au préavis 02/2019, mais les écrans sont moins chers et les logiciels également. Le CODIR a pris une garantie sur 10 ans, les coûts pour cette garantie sont chers. Quelle qualité d'enseignement on souhaite pour les enfants de nos villages ? M. **Scott ADAMS** reste convaincu que les enfants ont besoin d'apprendre à utiliser les écrans connectés. Les anciennes versions telles que les tableaux blancs et beemers ne permettent pas cette interactivité. Il faut savoir que pas tous les enseignants ont un ordinateur, le Canton de Vaud n'en fournit pas, les existants sont emmenés à titre privé. Les installations existantes sur Genolier correspondent à du matériel audio performant, les enseignants ont été formés pour ces systèmes numériques, certains les utilisent d'autres pas. La procédure de marché public est chronophage et le coût de 35 écrans en un lot est important. Le CODIR préfère demander par petits lots l'achat de ces écrans en fonction des possibilités financière de l'Association. Les 1 à 4P ont cet outil, si ils changent d'établissement entre temps, ils n'en bénéficieront peut-être plus. Il faut donc procéder à cette installation pour les 5-6P, dans tous les établissements.

Le communiqué apparu entre temps (*cf. annexe*) datant du 19.05.2020 indique que le Canton va verser 2'500 CHF par forfait pour les écoles, ce qui a motivé le CODIR à retirer dans un premier temps ce préavis de l'ordre du jour. Le but étant d'aller chercher des informations supplémentaires. Il s'avère qu'il n'existe pas de cahier des charges pour l'instant et qu'il faudra attendre environ 18 mois pour que le produit puisse être disponible sur le marché ! C'est pour cette raison que le CODIR a remis ce préavis à l'ordre du jour.

Lecture du rapport de la commission des bâtiments, par M^{me} **Céline HELLER-BERGER**, la commission recommande de refuser ce préavis n°5/2020.

Lecture du rapport de la commission gestion et finances, par M. **Laurent MATHEY**, la commission recommande d'accepter le préavis n°5/2020.

Le **Président** ouvre la discussion :

M. **Paul MENARD** précise que la commission des bâtiments dans son rapport parle de la cohérence des équipements, l'école J-J Rousseau doit être équipée en urgence pour cette rentrée 2020, le succès de l'école du Vallon est approuvé par les utilisateurs et nous avons pris le temps d'attendre le plan cantonal. Aujourd'hui pas de réponse de M^{me} **BOLOMEY**, M. **Paul MENARD** lui a rappelé que nous avons le CI et que ce préavis concernait 11 écrans, le rapport datant du 19 mai 2020 n'annonce rien de concret au niveau du Canton, car il y a eu la COVID-19. M. **Paul MENARD** prend également contact avec la UCV qui explique que le contexte actuel est difficile et le Canton a déjà aidé financièrement avec cette crise sanitaire, donc il y aura du retard pour ces prestations promises, l'équipement sera plutôt sous forme de TV. L'équipement doit être harmonisé pour toutes les écoles de l'AISGE, avec les finances présentées cette année, les comptes le permettent. Une alternative, s'il y a le refus de ce préavis ne coûterait pas moins cher pour l'AISGE, puisque ce serait des solutions temporaires.

M^{me} **Céline HELLER-BERGER** est choquée par le discours, car on ne sait pas ce que le Canton a prévu, mais on sait tout de même qu'il y aura des TV de mauvaise qualité et des tableaux noirs. Choquée également en pensant que l'école J-J Rousseau ne puisse pas être équipée, car cette situation devrait faire partie d'un préavis à part. Le projet cantonal va arriver et les installations en place permettent tout de même l'enseignement, donc pas d'urgence. M. **Scott ADAMS** explique que le Canton mettra à disposition des TV qui permettront une petite interactivité. La différence de 17'000 CHF, avec l'emprunt et le prix si le Canton verse les 2'500 CHF de forfait est plus que raisonnable.

M^{me} **Patricia AUDETAT** rappelle que l'an passé le discours était le même sur ce préavis, soit d'attendre le plan cantonal et ses directives. Pour les écrans, le discours étaient également similaire sur le fait du changement de fournisseur, donc évidemment que les écrans ne sont pas tous identiques. Elle pense également que la CoGeFin refuse ce préavis avec la tournure de sa phrase avant ses conclusions dans son rapport. Le **Président** explique que ce sont les conclusions qui sont importantes et dans ce rapport elles sont en faveur de l'acceptation du préavis.

M. **Cédric MARZER** pense qu'il est peu certain que l'on récupère une somme du Canton et précise qu'il n'y a pas de condition à la conclusion du rapport de la CoGeFin.

M^{me} **Jacqueline BURBIDGE** demande si pendant la période où vous avez retiré le préavis, vous avez réfléchi pour réduire le nombre d'écrans de 11 à 4 pour mieux s'adapter avec cette situation ? M. **Scott ADAMS** explique qu'il faut l'équipement de St-Cergue et de Trélex donc il ne veut pas désavantager un village plutôt qu'un autre.

M^{me} **Céline HELLER-BERGER** demande des explications sur l'EPSGE, établissement pilote de quoi ? M. **Simon LAGGER**, directeur de l'EPSGE, explique que l'EPSGE est pilote depuis trois ans pour introduire l'éducation numérique, seulement 12 établissements du Canton bénéficient de cette nouvelle discipline. L'EPSGE a toujours été pilote, même du temps de M. **JACCARD**, ancien directeur. Dans les classes des 1-2P les élèves réfléchissent de manière ébauchée au fonctionnement d'un ordinateur, sans l'avoir forcément sous les yeux, alors que dans les classes 3-4P, les élèves travaillent de manière branchée avec des iPad ou des robots. Nous allons recevoir 130 iPad l'an prochain pour Trélex que nous ne pourrions pas utiliser sans ces écrans ! La philosophie de l'EPSGE est de continuer dans cet élan d'avant-garde mis en place depuis plus de 20 ans avec les avancements d'enseignement et de technologies.

M. **Nicolas RAY** renforce le message du CODIR, en expliquant qu'à Arzier-Le Muids les équipements numériques sont déjà en place et avec pour cette rentrée 2020 certains élèves qui vont monter à St-Cergue où il n'y aura pas ces équipements. Pour exemple, sur les cinq classes qui seront équipées pour les 7-8P et deux classes supplémentaires non-équipées. Les parents vont se rebeller et se poser des questions, certains passe-droits se feront ressentir et les parents voudront choisir où mettre leur enfant. Les cas seront différents selon les classes et les villages, ce n'est pas envisageable ni pour l'AISGE et ni pour l'EPSGE ! Le délai de quatre ans du Canton est compliqué, car pour l'instant les installations ne sont pas dans toutes les classes et ceci créera des situations ubuesques !

M^{me} **Jacqueline BURBIDGE** explique que les écrans sont fabuleux et le CI n'est pas contre les écrans, mais pourquoi dépenser autant d'argent dans cette période et pourquoi ne pas traiter les urgences et par la suite revenir avec un préavis, une fois que le Canton se sera mieux positionné.

M^{me} **Myriam BEDAT** explique que le CODIR avait retiré puis remis ce préavis pour obtenir des informations, le CODIR revient en précisant qu'il n'y a rien de spécial amené par le Canton et juste après les journaux ont fait paraître un article pour la cohérence des installations dans les écoles. La commission des bâtiments estimait que pour l'instant il y avait trop de flou dans ce préavis et qu'il fallait attendre les décisions du Canton. M. **Paul MENARD** explique que les journaux font paraître beaucoup de choses M^{me} **BOLOMEY**, responsable de la DGeO n'a pas donné de réponse, la cohérence est déjà installée dans nos établissements AISGE et c'est ce que demande ce préavis pour la finaliser. Le bâtiment J-J Rousseau devait être détruit et a été réhabilité, donc la vie n'est pas en long fleuve tranquille, on ne sait pas de quoi demain est fait !



M. **Stève BREITENMOSER** exprime également que ce flou dans les décisions du Canton et donc dans ce préavis est inconfortable, mais il apprécie tous les arguments amenés par le CODIR.

Le **Président** clôt le débat. Nous passons au vote.

| | | | |
|--------------------------|--|--------------|---------------------|
| VOTATION : | 11 OUI | 5 NON | 1 Abstention |
| <u>Décision</u> : | Le préavis 05/2020 est accepté. | | |

Le **Président** suspend la séance pour une pause de 10 minutes, après 1h30 de séance.

11. PRÉAVIS N°6/2020 – RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 42'000.00 TTC POUR LA MISE À JOUR DU CÂBLAGE ET DE LA FIBRE OPTIQUE AINSI QUE LE REMPLACEMENT DE 5 SWITCHES ET RÉORGANISATION DU RACK INFORMATIQUE.

M. **Scott ADAMS** explique que dans le bâtiment d'Oujon le rack informatique est en fin de vie, une coupure mémorable il y a quelques semaines à demander trois heures pour réussir à effectuer la réparation. Le Wifi est instable sur ces installations vétustes et ces nouveaux écrans demandent un câblage. Le contrôle des ordinateurs et du Wifi est effectué à distance par M. **BESSON**, c'est compliqué avec le système actuel, il faut donc l'adapter et le mettre à jour pour les bâtiments de Genolier.

Lecture du rapport de la commission des bâtiments, par M^{me} **Céline HELLER-BERGER**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°6/2020.

Lecture du rapport de la commission gestion et finances, par M. **Laurent MATHEZ**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°6/2020.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucune question.

Nous passons au vote.

| | | | |
|--------------------------|--|--------------|---------------------|
| VOTATION : | 17 OUI | 0 NON | 0 Abstention |
| <u>Décision</u> : | Le préavis 06/2020 est accepté à l'unanimité. | | |



12. PRÉAVIS N°7/2020 – RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 743'000.00 TTC POUR LA TRANSFORMATION, L'AGRANDISSEMENT ET L'ÉQUIPEMENT DE LA ZONE ADMINISTRATIVE DE L'EPSGE DANS LE COLLÈGE L'OIJON – SIS À GENOLIER.

M. **Scott ADAMS** présente ce préavis et nous lit les conclusions. En résumé il manque de la place, il manque des salles pour la confidentialité et il manque des salles pour les doyens, il faut agrandir la zone administrative.

Lecture du rapport de la commission des bâtiments, par M. **Stève BREITENMOSER**. La commission recommande de refuser ce préavis n°7/2020.

Lecture du rapport de la commission gestion et finances, par M. **Thomas KRIHA**. La commission recommande de rejeter ce préavis n°7/2020.

Le **Président** ouvre la discussion :

M. **Scott ADAMS** est convaincu que cet agrandissement est nécessaire. Depuis 20 ans rien n'a été transformé, au vu du nombre d'élèves grandissant, de professionnels de la santé qui les entourent l'EPSGE manque de salles et ceci rejoint le sentiment d'insécurité soulevé dans les rapports. Il pense qu'au contraire des commentaires sur les rapports de commissions, il est temps d'investir malgré la crise sanitaire récente.

Le complexe EPSGE c'est 127 collaborateurs, environ 1'000 élèves, 38 collaborateurs gérés par M^{me} **Caroline BELHUMEUR** et 35 par M^{me} **Sophie DUNAND** sur quatre sites différents. Cinq directeurs adjoints sont répartis dans deux bureaux au niveau de la direction, il manque de la place pour un coté confidentiel et pour l'accueil de parents d'élèves. Dans les normes sur les établissements scolaires tout est décrit, sauf sur les zones administratives !

L'école inclusive, avec le concept 360° amené par M^{me} **Cesla AMARELLE** inclut cette demande de salle supplémentaire pour un meilleur travail avec ces enfants, pour prendre tout de suite des mesures d'accompagnement, ces enfants sont déjà sur le site de l'EPSGE. Pour amener des professionnels, des éducateurs spécialisés, il faut de la place et des locaux à disposition. Il faut des salles privatives pour pouvoir laisser des tableaux de commandement, des points de situations, sans que les professeurs puissent y avoir accès, pour gérer des situations tel que les décès, les suicides, avec des professionnels de la santé.

Le **Président** demande de se concentrer sur les points soulevés dans les rapports de commissions. M. **Scott ADAMS** précise que les membres de la CoGeFin disent que ce n'est pas le moment d'investir c'est faux, l'AISGE se porte bien financièrement, il y a eu une réduction de la dette sur cette législature. La crise sanitaire liée au COVID-19 risque d'impacter la santé financière des entreprises locales. Le bureau d'architecte BAVU a prévu ce projet dans sa planification 2020, dans la continuité du mandat d'étude et ce serait un gros manque à gagner dans cette période incertaine. Il faut être solidaire avec les entreprises locales et, pour chaque corps de métier travaillant sur ce projet, trois offres d'entreprises locales ont été demandées si c'était

possible. Les prix sont peut-être chers, mais ce sont les prix qui permettent à nos citoyens de vivre dans notre région.

M. Scott ADAMS précise que ni au CE (conseil d'établissement) ni au CODIR de l' AISGE ils n'ont entendu un sentiment d'insécurité hors norme. Le sentiment d'insécurité est multifactoriel, le sentiment d'être entendu, ou d'appartenance, il y a également eu des déprédations, mais le préau couvert supplémentaire devant la salle des doyens n'est pas indispensable. L'insécurité n'est pas que durant la récréation et n'est pas plus surveillée devant les fenêtres du secrétariat. Il ne souhaite pas que ce préavis soit repoussé pour cette raison. S'il faut maintenant ajouter une tente pour faire un préau couvert devant les bureaux des doyens c'est 8'500 CHF supplémentaire, mais il ne comprend pas comment ceci réglerait le sentiment d'insécurité. Si le projet est refusé, la surface utilisée pour les élèves sera diminuée, pour mettre ces salles demandées à disposition ou des portacabines dans la cour pour accueillir les parents en réunion. Combien coûte ce projet ? Sur 833'000 CHF, c'est un intérêt annuel de 10'329 CHF, soit 860 CHF par mois, par nombre d'habitants dans les communes, c'est 0.52 centimes par année, par habitants. **M^{me} Céline HELLER-BERGER** remercie les précisions apportées par **M. Scott ADAMS**. La commission des bâtiments ne remet pas en compte la demande de salles, mais le manque du préau couvert. Elle ne peut pas entendre que personne ne soit au courant de cette insécurité au niveau de la direction ! Ses deux enfants sont à Genolier et savent exactement où les enfants qui se sentent en insécurité se mettent durant la récréation, c'est devant les vitres du secrétariat, pour avoir un regard d'adultes qui les rassurent, tout en sachant que ce n'est pas le rôle ni des secrétaires, ni des doyens de les surveiller.

M. Simon LAGGER explique que les incivilités, OUI il y en a, comme partout. A Genolier, ce sont huit surveillants pour les récréations, dans l'établissement deux médiateurs, deux éducateurs sociaux, 15 enseignants pour le travail sur le harcèlement, ce bâtiment est un des plus armés du Canton pour la sécurité des élèves. Cette construction augmentera le sentiment de sécurité.

M^{me} Myriam BEDAT explique que la suppression du préau couvert n'étant pas remplacée pose problème, car les enfants qui ne vont pas bien restent devant ces salles où le regard indirect des secrétaires les rassure. Cet agrandissement ne tient pas compte des élèves.

M. Scott ADAMS explique que si les élèves avaient pu aller sur le bâtiment du Bix à Le Muids il ne serait pas nécessaire de refaire cette zone. Ce bâtiment n'étant pas encore construit il est important de mettre en place cette surface supplémentaire aujourd'hui. Acceptez ce préavis, mais mettez-nous une motion ou postulat, pour que ça soit contraignant pour le CODIR. **M^{me} Céline HELLER-BERGER** explique que la seule solution était de refuser ce préavis, car par la suite il y aura le changement de législature et la motion passerait à la trappe.

M. Stève BREITENMOSER explique que la nécessité d'agrandir n'est pas remise en cause, le préau ne doit pas être provisoire mais en continuité de l'agrandissement, pour les différents points mentionnés sur la sécurité. Au vu du plan proposé, c'est tout à fait possible.

M^{me} Florence SAGE propose que la commission fasse un amendement au préavis, accepter OK moyennant la création d'un préau couvert devant la salle des maîtres.

M. **Cédric MARZER** explique que le prix est important tel qu'il est évalué par l'architecte, les solutions choisies avec ce prix paraissent haute gamme, avec le nombre de mètres carrés. M. **Scott ADAMS** répond que l'offre rentrée est par trois entreprises, l'analyse du BAMO est concrète et a étudié les économies. M^{me} **Florence SAGE** ajoute que le projet peut paraître cher, mais il y a une démolition d'un côté existant. C'était au moment du prix de l'entreprise de BAVU de dire non que c'était trop cher et nous aurions dû trouver une nouvelle entreprise. La démarche sur le prix devait venir avant le vote du préavis de ce soir.

Le **Président** suspend la séance 10 minutes, afin de recevoir les Présidents des commissions et la Présidente du CODIR, M^{me} **Florence SAGE** pour trouver un arrangement.

Nous reprenons la séance, un amendement est proposé par le CODIR et ceci est possible selon l'article 35a, litt. C, de la loi sur les communes.

Amendement (cf. annexe) : « Le CODIR vous propose d'amender son préavis d'un montant de 100'000 TTC pour la création d'un espace couvert devant le bureau des doyens ».

M^{me} **Céline HELLER-BERGER** aimerait être assurée que cet argent soit utilisé uniquement pour ce préau couvert. Le CODIR assure que OUI à hauteur de 100'000 CHF.

Nous passons au vote :

1. Amendement :

| | | | |
|------------------------------------|---------------------------------|--------------|---------------------|
| VOTATION de l'amendement | 14 OUI | 3 NON | 0 Abstention |
| Décision : | L'amendement est accepté | | |

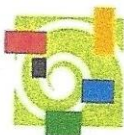
2. Préavis amendé :

| | | | |
|--------------------------------------|--|--------------|---------------------|
| VOTATION du préavis amendé | 16 OUI | 1 NON | 0 Abstention |
| Décision : | Le préavis 07/2020 tel qu'amendé est accepté. | | |

13.ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU ET D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION GESTION/FINANCES.

Dernière année de la législature, le **Président** demande s'il y a un candidat volontaire pour son poste, M. **François VAUTIER** reconduit sa candidature

M. **François VAUTIER** il est élu par applaudissement.



Les autres membres du bureau sont élus par applaudissements, voici la composition du bureau pour la période juin 2020 - juin 2021 :

| | |
|--------------------------|---|
| Président : | M. François VAUTIER |
| Vice-Président : | M. Christian DUGON |
| Les scrutateurs : | Mme Myriam BEDAT M. Laurent MATHEZ |
| Scrutateurs suppléants : | M ^{me} Patricia AUDETAT M. Stève BREITENMOSER |

Le **Président** demande un candidat pour la commission de gestion et finances :

M^{me} **Cécile CUENOUD** se présente et est élue par applaudissement.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. le **Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée. M^{me} **Céline HELLER-BERGER** demande des précisions sur les stores en panne, car lors d'un dernier préavis ils avaient été réparés, la réparation est en cours, selon M. **Scott ADAMS**, les stores fonctionnent bien mais c'est juste une question de système de commande.

Le **Président** annonce la prochaine séance du CI AISGE, le 30 septembre 2020 à Genolier, sous réserve de nouvelles directives du canton.

15. ANNEXES

- Communiqué de presse 19.05.2020
- Amendement du CODIR préavis n°07/2020

Le **Président** clôture la séance. Fin de la séance à 22h45.

Pour le bureau du Conseil Intercommunal :

M. François VAUTIER

Président

M^{me} Valérie ZEENDER

Secrétaire





CI 10.06.2020

Le Cedir vous propose d'amender
ses préavis d'un montant de
CHF 100'000.- TTC pour la
création d'un espace couvert
devant le bureau des doyens.

l'ensemble des salles du canton et faire bénéficier les communes de tarifs réduits grâce aux commandes groupées.

Question du Wifi aussi réglée

"L'idée est d'avoir une seule stratégie et technologie numérique pour tout le canton", souligne la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). L'accord règle aussi la question du Wifi. Ce dernier sera "cantonalisé" et donc géré par l'Etat, mais payé aussi à part égale entre le canton et les communes, ajoute-t-elle.

Ces dernières années, certaines communes avaient par exemple équipé leurs bâtiments avec du matériel informatique très divers. Celui-ci se révélait être onéreux non seulement à l'achat et à l'entretien mais aussi lorsqu'il s'agissait de le connecter à l'informatique pédagogique cantonale.

Toutes ces solutions permettent également de sécuriser davantage l'informatique pédagogique en termes de protection des données et de maintenance à distance, relève la conseillère d'Etat.

ats/sjaq

Publié à 17:23 - Modifié à 17:28

Toujours plus d'élèves

S'agissant de la planification et de la construction scolaire, les communes continuent de garder la main, mais avec un système plus clair et simple, et toujours en concertation avec le canton, résume Cesla Amarelle.

Elle rappelle que chaque année depuis 2013, il y a 1% d'élèves en plus à chaque rentrée scolaire, ce qui représente 1000 élèves supplémentaires. Cela nécessite donc chaque année en moyenne un établissement scolaire en plus (il y en a actuellement 92).

Les associations faïtières des communes vaudoises ont, elle, tenu à souligner la bonne collaboration avec la cheffe du DFJC dans l'accord trouvé. Par conséquent, l'initiative du député et syndic d'Yverdon-les-Bains Jean-Daniel Carrard, également membre du Comité de l'Union des communes vaudoises (UCV), a été retirée. Son

Après sept longues années de négociations, le canton de Vaud et ses communes ont enfin trouvé un accord sur le développement des infrastructures scolaires. Ils se sont entendus sur une meilleure clef de répartition, notamment sur le financement des équipements numériques dans les salles de classe, désormais à part égale.

Cet accord a été annoncé mardi devant la presse à Yverdon-les-Bains, à la plus "grande satisfaction" de Cesla Amarelle, cheffe de la formation vaudoise, qui semble donc avoir réussi à débloquer un dossier longtemps empêtré sous l'ère de sa prédécesseuse Anne-Catherine Lyon.

Grâce à cet accord, c'est la transition et l'éducation numériques dans les écoles qui peuvent aller de l'avant, s'est-elle félicitée.

Affichage numérique uniformisé

Jusqu'à aujourd'hui, le canton et les communes n'avaient jamais réussi à se mettre d'accord en matière de constructions scolaires, c'est-à-dire sur qui paie quoi et pour quoi. Et tout particulièrement sur l'affichage numérique dans les classes: en clair, sur le tableau numérique appelé à remplacer le tableau noir.

En gros, les communes avaient la main sur les constructions et infrastructures scolaires et le canton sur les salaires, le matériel et les fournitures. Or les communes considéraient que l'affichage numérique était du ressort du canton car étant du matériel pédagogique. Le canton estimait, lui, que c'était du ressort des communes car étant lié aux infrastructures.

Avec l'accord trouvé, l'Etat et les communes financeront les équipements numériques des salles de classe à part égale et de manière uniformisée. Les communes enregistrent ainsi une économie estimée à quelque 40 millions de francs, selon le canton. Ce financement 50-50 se fera sur la base d'un forfait unique par salle de classe pour une durée de huit ans, soit 2500 francs pour chaque partie, a précisé Cesla Amarelle.

De son côté, l'Etat "optimise l'évolution de ses charges de fonctionnement et concentre ses dépenses sur le renforcement de l'informatique pédagogique". Il peut désormais définir un standard uniforme pour